

2015
2016

Rapport d'activité

L'ACTION DES DÉPARTEMENTS EN 2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

Édito du Président.....	4
Édito du Secrétaire général.....	4
L'organisation de l'ADF	5
Finances : construire un budget dans l'incertitude.....	8
Politiques sociales : un changement de paradigme ?	9
La réforme territoriale au cœur de l'actualité juridique	12
Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF.....	13
Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF	14
Innovation et Numérique : le triple objectif des Départements	15
Programme opérationnel national du Fonds social Européen (PON FSE 2014-2020).....	16
Mobilité : une activité intense	17
Logement : l'état des lieux	18
Aménagement et développement des territoires : les conséquences de la loi NOTRe	18
Culture, sport, éducation : les politiques territoriales au service de la proximité et de l'humain ..	19
La stratégie de marketing territorial des Départements.....	20
L'ouverture internationale des Départements : un outil au service de nos territoires.....	20
Problématiques départementales particulières : les Départements unis	21
Les Départements d'Outre-Mer unis pour porter leur voix au sein de l'ADF	21
Un programme parlementaire chargé.....	22
Communication : une année de refonte complète de la stratégie, des outils et des services.....	23
Secrétariat général : pour une saine gestion dégageant les moyens de nos ambitions.....	26

Édito du Président

Dans un paysage institutionnel flou entretenu par des réformes territoriales peu claires, le Département incarne la stabilité, la proximité et la solidité.

Ces valeurs, celles-là même auxquelles les Français sont les plus attachés, font du Département un échelon d'avenir et un point fort pour poursuivre la décentralisation.

C'est dans cet esprit que la nouvelle équipe de l'Assemblée des Départements de France agit depuis un an : volontarisme et fermeté, dans le souci du consensus mais sans éviter les débats.

Une équipe resserrée, avec une composition stabilisée, s'efforce de répondre au mieux à la vocation de l'ADF : recueillir et analyser les expertises et les expériences de nos Départements, défendre l'institution départementale, faire de notre Assemblée un lieu ouvert qui fédère tous les défenseurs des territoires.

Engagée dans de difficiles négociations sur le revenu de solidarité active (RSA), l'ADF ne limite pas son action à ce combat. Les Départements, par leur rôle clé en matière de politiques sociales, d'infrastructures, de numérique sont en effet au service de beaucoup de préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Dans cette logique de travail de fond, alliant réactivité et réflexion, nos équipes s'investissent pleinement et nous les remercions de leur volonté d'améliorer sans cesse cet instrument précieux qu'est l'ADF.

Dominique BUSSEREAU

Édito du Secrétaire général

En un an, les sujets au cœur des travaux de l'ADF n'ont pas changé mais ont connu des évolutions notables.

Face à la crainte de l'adoption de divers scénarii défavorables pour les Départements lors du débat du projet de loi NOTRe, l'ADF avait engagé, avant son renouvellement, une forte mobilisation afin de démontrer leur pertinence en qualité d'échelon intermédiaire alliant proximité et stratégie. Cette mobilisation s'est poursuivie efficacement jusqu'à l'adoption de la loi en juillet dernier confirmant les Départements dans leur rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

Cependant, toute l'année, l'ADF a dû se mobiliser afin d'appréhender et analyser les conséquences de la mise en œuvre de cette loi, que ce soit en matière d'économie, d'agriculture, ou encore de transports. Des interrogations perdurent. L'ADF devra répondre présente à chaque fois qu'une opportunité de les lever ou de faciliter la mise en œuvre de cette loi se présentera.

Enfin, l'ADF reste aujourd'hui fortement mobilisée sur la problématique de fond qu'elle connaît depuis plus de 10 ans : le financement pérenne des allocations individuelles de solidarité (AIS) et notamment celle du RSA.

Après un travail de constat partagé avec le Gouvernement sur l'effort des Départements concernant le financement du RSA et les perspectives qu'impliqueront son évolution, les Présidents de Départements, réunis en congrès à Troyes en octobre dernier, ont unanimement demandé au Gouvernement d'organiser la recentralisation du financement du RSA en préservant leurs ressources dynamiques. Le Gouvernement y a répondu favorablement ouvrant ainsi une opportunité historique.

Des divergences existent encore concernant les modalités financières et techniques de cette recentralisation. Pour autant, il est nécessaire que tout soit fait afin de parvenir à un accord juste et équilibré assurant la préservation du pacte social et républicain de notre pays tout en permettant aux Départements d'assurer pleinement leur mission de chef de file des solidarités.

André VIOLA



L'organisation de l'ADF

Émanation des Départements, les missions de l'ADF, dont les membres sont élus pour une durée de six ans, sont assurées par :

- Une Assemblée générale annuelle, composée de l'ensemble des Présidents des Départements, des Collectivités territoriales et de la Métropole adhérents.
- Un Bureau représentatif des différentes sensibilités politiques des Départements. Il réunit autour du Président de l'ADF les membres élus du Bureau, les Présidents des commissions et les représentants des groupes politiques de l'ADF. Il prépare les prises de position communes et organise les travaux de l'association.
- Une Commission exécutive. Elle se réunit pour s'assurer de la bonne exécution des décisions prises en Bureau.
- Des commissions thématiques définies au regard des champs de compétence ou des problématiques des Départements. Leurs réflexions s'appuient sur des expertises et sur les expériences locales dans le but de soumettre aux autres instances de l'ADF des positions à retenir.

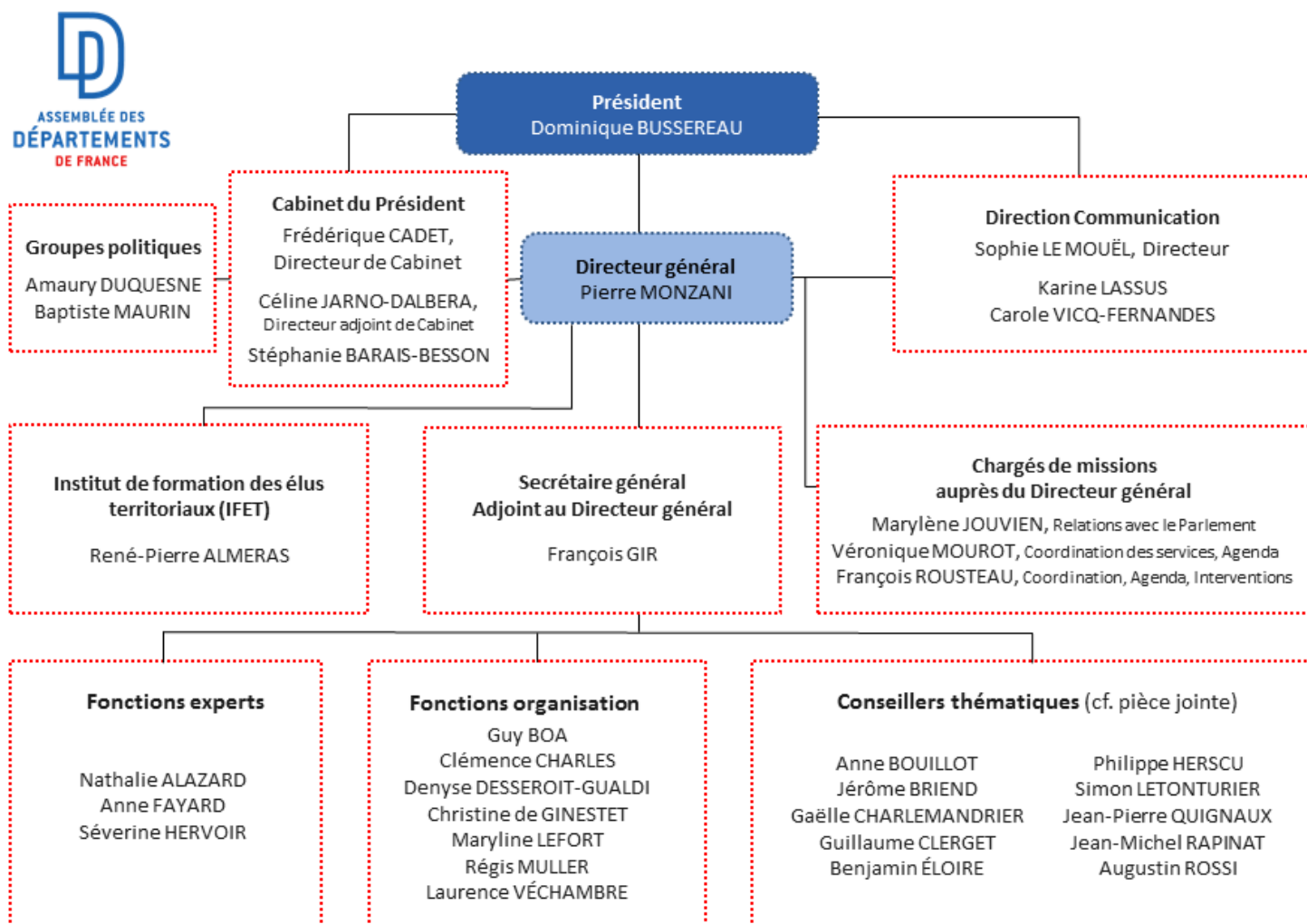
COMMISSION EXECUTIVE
Dominique BUSSEREAU Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i>
Pierre BÉDIER Vice-Président / <i>Yvelines</i>
Maurice LEROY Vice-Président / <i>Loir-et-Cher</i>
Bruno SIDO Vice-Président / <i>Haute-Marne</i>
Jean-Yves GOUTTEBEL Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i>
André VIOLA Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Aude</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES
Patrick WEITEN Secrétaire général adjoint / <i>Moselle</i>
Alain LAMBERT Trésorier / <i>Orne</i>
Stéphane TROUSSEL Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i>
Benoît HURÉ Président du groupe DCI / <i>Ardennes</i>
Mathieu KLEIN Vice-Président du Groupe de Gauche / <i>Meurthe-et-Moselle</i>



MEMBRES DU BUREAU	
Philippe ADNOT Membre / <i>Aube</i>	Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i> PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS
Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i>	Yves KRATTINGER Membre / <i>Haute-Saône</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES EGALITES
Julien BARGETON Représentant de Paris / <i>Paris</i>	Jean-Jacques LASSERRE Membre / <i>Pyrénées-Atlantiques</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES INNOVATIONS
Arnaud BAZIN Membre / <i>Val d'Oise</i>	Jean-René LECERF Membre / <i>Nord</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES LOCALES
Frédéric BIERRY Membre / <i>Bas-Rhin</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA SOLIDARITE ET DES AFFAIRES SOCIALES	Hermeline MALHERBE Membre / <i>Pyrénées-Orientales</i> PRESIDENTE DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bernard BONNE Membre / <i>Loire</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES POLITIQUES TERRITORIALES	Pascal MARTIN Membre / <i>Seine-Maritime</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET HAUT-DEBIT
Christine BOUQUIN Membre / <i>Doubs</i>	Jean-Claude LUCHE Membre / <i>Aveyron</i>
Pierre CAMANI Membre / <i>Lot-et-Garonne</i>	Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i>
Jean-Luc CHENUT Membre / <i>Ille-et-Vilaine</i>	Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i>
Éric CIOTTI Membre / <i>Alpes-Maritimes</i>	Olivier RICHEFOU Membre / <i>Mayenne</i>
Pascal COSTE Membre / <i>Corrèze</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION NOUVELLE RURALITE	Hervé SAULIGNAC Membre / <i>Ardèche</i>
Vincent DESCOEUR Membre / <i>Cantal</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Hugues SAURY Membre / <i>Loiret</i>
Nassimah DINDAR Représentante de l'Outre-mer / <i>La Réunion</i>	René-Paul SAVARY Membre / <i>Marne</i>
François DUROVRAY Membre / <i>Essonne</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE	Valérie SIMONET Membre / <i>Creuse</i>
Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i>	Martine VASSAL Membre / <i>Bouches-du-Rhône</i>
Philippe GROVALET Membre / <i>Loire-Atlantique</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES PROBLEMATIQUES DEPARTEMENTALES PARTICULIERES	



- Une équipe de permanents ayant une fonction d'analyse et d'expertise auprès des Départements qui œuvre à la promotion de l'institution départementale.



Finances : construire un budget dans l'incertitude

En raison des profondes difficultés financières des Départements, l'année 2015-2016 a été marquée par les négociations relatives au financement des allocations individuelles de solidarité (voir focus). Mais ces négociations, primordiales pour l'ADF, n'épuisent pas l'ensemble des questions traitées en matière de finances.

L'activité normative a également été l'occasion d'une forte mobilisation pour la préservation des moyens financiers des Départements. L'ADF a ainsi redoublé d'efforts pour alerter les membres du Comité des Finances Locales (7 séances du CFL) et du Conseil National d'Évaluation des Normes (12 séances du CNEN) sur les incidences financières des nouveaux textes applicables aux Départements, qu'il s'agisse de la revalorisation de 2 % du RSA ou de textes d'apparence plus anecdotique mais non moins importants, comme, par exemple, le projet de décret relatif aux obligations de travaux d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire (pour rappel, plus d'un texte applicable aux collectivités locales est produit par jour par les administrations centrales, ce qui nécessite une très grande vigilance ainsi que de nombreuses consultations en amont).

L'ADF s'est également mobilisée, dans le cadre de l'examen de la loi de finances initiale pour 2016, sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à travers le dépôt d'amendements visant à réduire la part transférée aux Régions ou à substituer à ce transfert une attribution de compensation du transfert de compétences en matière de transports. Elle a, par ailleurs, obtenu l'éligibilité au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) des dépenses de voirie et des dépenses engagées, de 2015 à 2022, dans le cadre du Plan Très Haut Débit.

Le renouvellement des membres de la commission des Finances locales, présidée par Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord, a permis de mettre en place une nouvelle dynamique. La commission entend se constituer comme une enceinte de discussions, mais aussi d'expertises, afin d'éclairer les instances décisionnelles de l'ADF que sont le Bureau et l'Assemblée générale. Par ailleurs, les élus ont été sollicités dans le cadre d'auditions parlementaires, notamment sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ou sur l'impact de la baisse des dotations sur l'investissement local.

S'agissant du réseau des directeurs financiers des Départements, le service Finances de l'ADF informe l'ensemble du réseau des différentes évolutions législatives ou réglementaires. Il sollicite également régulièrement ce réseau précieux par le biais d'enquêtes. Cette année, trois enquêtes ont été lancées : une relative aux AIS au début des négociations sur le RSA, une relative à l'impact du transfert de la CVAE aux Régions et une relative aux tendances des budgets primitifs pour 2016. Ces enquêtes ont permis d'appuyer le constat malheureusement bien connu de la situation financière extrêmement tendue des Départements.

Enfin, l'ADF a été mobilisée par de nombreux sujets dans le cadre d'auditions demandées par les différents corps de contrôle, comme par exemple sur le patrimoine des collectivités territoriales, la fonction achats dans les Départements ou encore l'impact pour les Départements en tant qu'employeurs publics du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'ADF a également fourni des éléments à la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les finances publiques locales que celle-ci publie tous les ans au mois d'octobre. Ce dialogue lui permet de mieux identifier les bonnes pratiques de gestion et enrichit son analyse de la situation financière des Départements.



FOCUS

Le financement des allocations individuelles de solidarité

Suite à l'engagement pris par le Premier ministre en mars 2015 et à la relance de la nouvelle équipe de l'ADF à ce sujet, un groupe de travail a été mis en place à partir du mois de juillet avec pour mission de travailler sur la question du financement pérenne des allocations individuelles de solidarité. De nombreuses réunions se sont tenues entre les représentants du Gouvernement et ceux de l'ADF. Le constat selon lequel les Départements font et devront faire face, dans les années à venir, à d'importantes difficultés financières a été établi et partagé.

Lors du Congrès de Troyes, l'ADF a unanimement demandé au Gouvernement d'organiser la recentralisation du financement du RSA en préservant les ressources dynamiques des Départements.

Si le Gouvernement a accepté ce principe, les discussions sont toujours en cours concernant les modalités et l'ampleur de cette recentralisation notamment sur l'année de référence à retenir.

L'ADF a rappelé sa préférence pour 2014 tandis que le Gouvernement a fait de même avec 2016. Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité les négociations sont toujours en cours. L'ADF entend poursuivre ces négociations avec fermeté et au mieux de l'intérêt des Départements.

Politiques sociales : un changement de paradigme ?

Cœur de compétence et principale spécialité des Conseils départementaux dans le dédale des compétences territoriales, l'action sociale est aujourd'hui au cœur du débat. L'histoire le dira sans doute : traversée par des enjeux budgétaires, sociétaux, éthiques, politiques, l'action sociale connaît une mutation sans précédent.

Le phénomène est double. La sphère publique (Etat, Sécurité sociale, Collectivités territoriales) est contrainte de réduire ses dépenses. Mais surtout, de les optimiser. Au même moment, la précarité sociale s'accroît en prenant de nouvelles formes.

Le Département, réaffirmé comme chef de file de l'action sociale, est confronté à une hausse sans précédent du nombre de bénéficiaires d'allocations. Avec la progression du chômage, le dernier « filet de sécurité » que constitue le revenu de solidarité active « socle » atteint aujourd'hui un niveau record. Financé par les Départements, la charge nette du RSA augmente ainsi de 700 millions d'euros chaque année. C'est intenable budgétairement, mais aussi socialement.

Pour faire face à cette situation alarmante, une négociation a été engagée dès l'été 2015 entre l'ADF et le Gouvernement sur le financement durable du revenu de solidarité active.

En effet, les dépenses d'allocations ou de prestations, organisées essentiellement en droits, atteignent un tel niveau qu'elles menacent l'équilibre budgétaire des Départements comme jamais auparavant.

La crainte est grandissante parmi les Départements d'être réduits progressivement à de simples guichets de distribution d'aides sociales. Ce glissement est accéléré par l'absence progressive de maîtrise sur les allocations qu'ils servent.

C'est la raison pour laquelle, la commission Solidarité et Affaires sociales de l'ADF, présidée par Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, a unanimement décidé de compléter



ses travaux par des séances de réflexion thématiques, sur les sujets de préoccupations majeures pour les Départements, dans le domaine social.

Trois groupes ont ainsi été réunis à trois reprises depuis le 1^{er} décembre 2015. Leur ambition est de conduire un travail prospectif sur les politiques d'insertion, les politiques de protection de l'enfance et les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ces groupes, réunis périodiquement en amont de la commission, regroupent des Président(e)s, des Vice-président(e)s, des Conseiller(e)s départementaux et quelques-uns de leurs proches collaborateurs.

Les travaux sont avant tout orientés sur l'échange de pratiques innovantes menées par les Départements. Mais l'objectif ne se limite pas seulement à transposer telle action d'un territoire à l'autre. Les réalités sociales locales varient d'un territoire à l'autre, l'offre de services également, les partenaires en présence ne partagent pas nécessairement les mêmes visions.

C'est donc à partir de l'évaluation des pratiques que des enseignements sont tirés.

On s'inspire tantôt de l'expérience réussie, tantôt des obstacles rencontrés, pour mener de nouvelles actions. Jusques et y compris lorsque leur mise en œuvre s'avère compliquée. Par l'inflation de normes, par la rigidité des textes.

L'ensemble des travaux engagés dans le cadre de la commission Solidarité et Affaires sociales de l'ADF depuis la fin de l'année 2015 visent par conséquent à tracer les voies d'une action sociale rénovée, pensée à l'aune d'un contexte macroéconomique et sociopolitique incertain.

Par ailleurs, de nombreux sujets liés à l'actualité législative et parlementaire ont été discutés au cours de l'année écoulée. Entre autres questions d'actualité, les sujets liés à l'enfance et au grand âge, qui préoccupent les Départements.

La loi d'adaptation au vieillissement a été votée fin 2015. Les Départements sont à nouveau mobilisés : revalorisation du plafond des plans d'aide pour tous les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), création d'un régime unique d'autorisation pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, possibilité de majoration des plans d'aide pour favoriser le droit au répit des aidants familiaux... Pour faire face à ces nouvelles mesures, les Départements sont donc contraints de compléter leurs effectifs, sans compensation de l'Etat. Ceci s'ajoute à l'impact budgétaire résultant de la mise en œuvre des nouvelles mesures. Malgré le caractère dynamique de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) consacrée pour partie au financement de ces nouvelles mesures, les Départements considèrent qu'elle ne suffira pas à compenser les surcoûts générés par la réforme notamment au vu de l'impact du vieillissement des baby-boomers.

Autre préoccupation récurrente des Départements, celle de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ils représentent dorénavant entre 10 et 20 % des effectifs d'enfants accueillis par les Départements au titre de l'aide sociale à l'enfance. La problématique est d'abord financière : l'Etat ne finance que les 5 premiers jours d'accueil, les Départements quant à eux doivent prendre en charge le mineur sur le long terme. Or, les Conseils départementaux ont vu leur prise en charge exploser en l'espace de deux ans, sans aucune prévisibilité. Face à cette réalité, ils attendaient un engagement financier accru de l'Etat à leurs côtés ainsi qu'une meilleure répartition des mineurs sur le territoire national. Les réponses apportées par le Gouvernement intègrent cette répartition mais n'abordent pas l'aspect financier.

De surcroît, la problématique est éthique : on ne peut en effet ignorer la puissance des réseaux de délinquance internationale, qui exploitent l'enfance. Or, dès lors que le mineur isolé étranger est reconnu



comme tel, les Départements se retrouvent seuls à faire face à sa prise en charge, son hébergement, son entretien, son développement...

Dans ce contexte, les acteurs des politiques sociales peuvent-ils se satisfaire d'un *statu quo* ?

Il semble qu'un changement de paradigme soit inévitable. Mieux, il apparaît nécessaire. Les Départements en sont convaincus, la préservation du lien social passe par eux. Eux qui connaissent les réalités locales, eux qui disposent de l'expertise, eux qui sont en contact direct avec les Français les plus vulnérables. Quotidiennement.

FOCUS

Les 12^e Rencontres sociales - Paris - 22 janvier 2016

Cet évènement national placé sous le titre « action sociale et développement social, quel avenir pour les Départements ? » a été couronné de succès. Fruit d'une collaboration technique forte entre l'ADF, l'Observatoire de l'Action sociale décentralisée et le Journal des acteurs sociaux, ce colloque a réuni plus de 200 participants. Parmi eux des élus, des Directeurs généraux, des cadres et chefs de service des Départements, des villes, des communautés de communes, des représentants des administrations centrales et des caisses de protection sociale, des responsables associatifs du secteur social et médico-social.

Trois temps forts :

Les nouveaux enjeux de la réforme territoriale et de la question sociale

La première table-ronde a permis de clarifier les rôles respectifs Etat, Département, bloc communal. Les incidences de la réforme territoriale sur le fonctionnement des institutions ont été parfaitement identifiées. Le caractère contraignant du cadre réglementaire a été souligné, tout comme la nécessité d'un profond changement de positionnement de la part de l'Etat, mais aussi des acteurs locaux (partenariat, anticipation, engagement).

Les atouts des Départements

Sur la base du bilan de trois décennies de décentralisation, le second temps du colloque a favorisé la compréhension des axes stratégiques et opérationnels. A été souligné l'impact croissant des contraintes institutionnelles et financières pesant sur les collectivités, notamment sur les Départements. Il a été rappelé avec force que « les Départements ne sont pas has been » et qu'ils s'inscrivent résolument dans l'innovation sociale.

Les perspectives de rebond

Un exposé liminaire du délégué général de l'ODAS a permis de brosser le tableau des perspectives envisageables. Le rôle capital joué par les Départements dans la préservation de la cohésion sociale a été fortement valorisé et illustré par Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin et Président de la commission Solidarité et Affaires sociales de l'ADF, Mathieu KLEIN, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et 1^{er} Vice-Président du Groupe de Gauche de l'ADF et Geneviève MANNARINO, Vice-présidente du Conseil départemental du Nord, en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.



La réforme territoriale au cœur de l'actualité juridique

Le second semestre 2015 s'est ouvert par la présentation en seconde lecture à l'Assemblée nationale, à compter du 2 juin 2015, du projet de loi NOTRe. Les travaux parlementaires se sont poursuivis jusqu'au 9 juillet 2015, date à laquelle s'est réunie la commission mixte paritaire.

Sans relâche, l'ADF a maintenu sa forte mobilisation avec les élus départementaux, auprès du Gouvernement et des parlementaires, pour défendre et faire reconnaître la pertinence de l'échelon de proximité qu'est le Département, ainsi que l'efficacité de son action. Les débats ont repris sur un texte remanié mais dans lequel demeurent des enjeux essentiels pour les Départements s'agissant notamment des transports scolaires, du tourisme, des ports ou encore des modalités de transfert de compétences aux métropoles.

Grâce à l'animation de ses réseaux techniques et à la force de ses relais institutionnels et associatifs, l'ADF a beaucoup renforcé son action médiatique pour affirmer la vocation du Département. Ce dernier a donc été au cœur du débat parlementaire et l'ADF a porté de nombreux amendements.

Au lendemain du vote d'une loi en demi-teinte, le 7 août 2015, l'ensemble des commissions thématiques de l'ADF se sont livrées à un examen approfondi du texte et de ses conséquences opérationnelles immédiates. En parallèle, les services de l'ADF - en lien étroit avec les réseaux techniques experts qu'ils animent - ont produit des analyses exhaustives des nouvelles modalités d'exercice des compétences départementales. Forte de ces travaux, l'ADF a saisi l'ensemble des Ministères référents et la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour proposer aux élus départementaux des clarifications indispensables à l'application d'une loi complexe.

Au dernier trimestre 2015, après le vote de la loi, l'ADF a produit de nombreuses notes interprétatives, argumentaires ou articles à destination des Départements afin de les guider dans la réalisation de certaines actions publiques. Des accords de partenariat ont été signés dans des domaines comme le tourisme ou l'économie locale.

Vigie, défenseur de l'institution départementale, l'ADF, mandatée par son Bureau, a engagé un recours contentieux contre les deux instructions du Gouvernement du 22 décembre 2015 relatives à la suppression de la clause de compétence générale et à l'intervention des collectivités en matière de développement économique, jugées plus restrictives que la loi sur les capacités d'intervention départementale.

En lien direct avec cette dense actualité, dans un contexte a fortiori très incertain, l'ADF s'est mobilisée sur plusieurs autres textes législatifs et réglementaires d'importance en matière de fonction publique territoriale. La négociation s'est ouverte, dès le mois de juin 2015, avec la Ministre de la Fonction publique de l'époque, sur la revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires. Le protocole « Qualité de vie au travail » s'est traduit par plusieurs textes réglementaires dont celui sur le télétravail. L'exercice s'est poursuivi en 2016 avec la production de plusieurs amendements au projet de loi Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires.

L'ADF a élaboré avec d'autres associations d'élus, comme l'AMF et l'ARF, un baromètre des ressources humaines commun aux collectivités territoriales pour l'année 2016.



Sous l'égide de son Président Yves KRATTINGER, la commission Egalités s'est par ailleurs emparée du thème de l'égalité femme-homme. Un an après la création du binôme de candidats au nouveau mode de scrutin départemental, le Président du Département de la Haute-Saône a organisé une matinée-débat sur la parité et les nouvelles obligations intéressant les collectivités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

FOCUS

Vers l'ubérisation des Départements

La loi NOTRe a aussi fait franchir aux collectivités un nouveau pas vers l'e-administration ! Ce, en prescrivant la dématérialisation de tout ou partie de leurs données et de leurs comptes, et en ouvrant notamment à l'e-consultation publique des schémas de planification en matière d'aménagement du territoire. L'ADF a élargi son expertise juridique aux vastes conséquences induites par cette ère nouvelle qui modifiera très sensiblement le fonctionnement des administrations départementales dans un proche avenir. D'importants sujets dits « techniques » ont d'ores et déjà modifié le paysage, inscrits dans la loi du 12 novembre 2013 relative à la simplification des relations entre administration et usagers. L'application aux collectivités locales des principes « silence vaut acceptation » à partir du 12 novembre 2015, « Dites-le nous une fois » introduit par l'ordonnance du 7 mai 2015, et le droit pour l'usager, à compter du 4 novembre 2016, de saisir l'administration par voie électronique sont parmi les principales révolutions numériques enclenchées de façon silencieuse mais inéluctable et aux grandes incidences juridiques.

Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF

Le Président de l'ADF était présent au congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Agen en septembre 2015. Il y a exprimé l'attachement des Départements à la politique territoriale de sécurité civile, à ses forces vives (sapeurs-pompiers volontaires et professionnels), tout en rappelant une nécessaire adaptation face aux contraintes budgétaires.

Le groupe de travail SDIS de l'ADF a été installé par Claude LÉONARD (Président de la Meuse), en lien avec Olivier RICHEFOU (Président de la Mayenne, et de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS)). Deux réunions ont rassemblé les élus volontaires pour travailler collectivement sur le sujet des SDIS. Un programme de travail a été arrêté avec pour sujets principaux : la juste compensation par l'Etat (Ministère de la Santé) de l'activité de secours à personne réalisée par les SDIS, et les mutualisations possibles (entre SDIS et Départements, et directement entre SDIS).

D'autres dossiers ont été suivis par l'ADF : emplois supérieurs de direction, protection des forêts contre l'incendie, prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, déploiement d'ANTARES (Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours).



FOCUS

Engagement tripartite ADF-AMF-Ministère de l'Intérieur

Cet engagement, « relatif à la consolidation du modèle français de sécurité civile », a été signé le 29 septembre 2015. Il a pour objet d'installer un dialogue permanent et direct entre les « financeurs » des SDIS. Cela se traduit également par des réunions du « comité des financeurs » réunissant le Ministre de l'Intérieur, et les Présidents de l'ADF et de l'AMF. L'engagement tripartite vise à disposer d'un cadre d'action partagé entre les financeurs des SDIS.

Trois objectifs sont clairement identifiés :

- *Consolider les fondements du modèle français de sécurité : en affirmant la juste place de chaque acteur dans la gouvernance, en préservant les forces vives qui le font vivre, en rendant chaque citoyen acteur de sa propre sécurité,*
- *Garantir l'égal accès des citoyens aux services de secours en tout point du territoire,*
- *Valoriser hors de nos frontières le modèle français de sécurité civile.*

Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF

La commission Environnement et Développement durable s'est focalisée sur le devenir des politiques publiques environnementales des Départements suite au vote des lois « NOTRe » et « Transition énergétique pour la croissance verte ». Plusieurs notes ont été produites par l'ADF dans ce cadre. D'autres sujets ont été attentivement suivis parmi lesquels : la rénovation thermique des bâtiments, la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et ses conséquences pour les Départements (coorganisation d'un colloque le 8 juillet 2015), la position des Collectivités locales dans le cadre de la COP21, etc.

Au sujet des politiques de préservation de la nature, la commission Environnement et Développement durable de l'ADF s'est attachée à suivre les discussions sur le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité. Elles ont donné lieu à des amendements pour le transfert de la compétence Espaces naturels sensibles (ENS) des Départements aux Régions. Rappelant que les politiques des ENS des Départements représentent plus de 4 000 sites et 200 000 hectares de nature protégés, des amendements ont été proposés par l'ADF afin de s'opposer à ce transfert, d'introduire le schéma départemental des ENS, le plan de gestion pour chaque site ENS, ou encore la consolidation du droit de préemption. L'ADF a rappelé à cette occasion que la politique ENS était une composante du chef de filât « solidarité des territoires ».



Contribution de l'ADF à la COP21

A l'occasion de la COP21, l'ADF a consolidé une « contribution des Départements pour la transition climat-énergie » visant à exprimer le rôle que peuvent jouer les Conseils départementaux.

Cette contribution a été pilotée par le Président des Côtes d'Armor, Alain CADEC, en lien avec la Présidente de la Commission Environnement et Développement durable, Présidente des Pyrénées-Orientales, Hermeline MALHERBE. Un groupe de travail technique composé de représentants des Départements a ainsi proposé douze objectifs d'actions, correspondant au rôle possible du Département après les votes des lois NOTRe et Transition énergétique.

Ces 12 objectifs sont : Zéro carbone en 2050 – Zéro précarité énergétique en 2050 – Développer une solidarité territoriale au service de l'adaptation au changement climatique – Promouvoir une culture de la transition climat-énergie – Renforcer l'éducation climatique au sein des collèges – Relever le défi de l'innovation – Agir pour la préservation des ressources et de la biodiversité – Favoriser le tourisme responsable – Prendre la route de la mobilité durable – Renforcer l'écoresponsabilité et l'exemplarité des Départements – Se préparer aux migrations climatiques – Coopérer à l'international pour un développement territorial soutenable.

L'ADF était officiellement accréditée pour la COP21 du Bourget et a pu y diffuser cette contribution.

Innovation et Numérique : le triple objectif des Départements

En 2015-2016, l'activité de l'ADF dans les domaines de l'Innovation et du Numérique a été fortement orientée par l'importance de l'engagement des Départements dans l'aménagement du territoire en très haut débit fixe et mobile, dans le numérique éducatif et l'administration numérique.

Pour l'aménagement numérique du territoire, la représentation des Départements a été assurée, tant au plan politique que technique, au sein des instances de concertation avec l'Etat, le Régulateur (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)) et les opérateurs que sont le Comité de concertation France Très-Haut-Débit (5 réunions), les comités techniques pour la Couverture Mobile du Territoire mis en place par la Direction générale des entreprises et l'Agence nationale pour le numérique (10 réunions), les GRACO (Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs) (2 réunions).

Dans le cadre de ces instances, les travaux ont été conduits en relation avec les autres associations nationales d'élus territoriaux, au premier rang desquels l'ARF, l'AMF, l'ADCF, France Urbaine, l'AMGVF, l'AMRF, l'ANEM, mais aussi avec des associations de collectivités telles la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA). Ces travaux inter-associatifs ont notamment permis des prises de position coordonnées vis-à-vis de dispositions prises par le Gouvernement soit par lettre au Premier ministre, soit au cours de rencontres avec le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, soit par communiqué de presse cosigné par l'ensemble des associations.



Les grandes orientations des travaux ont fait l'objet d'échanges réguliers avec les experts départementaux référents dans le domaine de l'aménagement numérique et ont été débattues au cours de l'année lors des réunions des commissions Innovation, Aménagement du Territoire, Ruralités, Politiques Particulières mais aussi lors de la réunion Inter-commissions des Présidents de commissions consacrée le 9 septembre 2015 à l'aménagement numérique du territoire.

Dans le domaine des usages et services numériques, l'ADF s'est fortement investie dans la concertation avec l'Etat sur les objectifs et les modalités opérationnelles du Grand Plan Numérique pour l'Education dont le volet « collèges numériques et innovation pédagogique » est le pilier et concerne principalement les Départements. Cette concertation s'est traduite par une participation à environ une douzaine de réunions techniques et par une rencontre du Président et des représentants du Bureau de l'ADF avec la Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Ces travaux ont aussi donné lieu à deux réunions d'échanges, en juillet 2015 et en mars 2016, avec les services Education et Numérique des Départements auxquelles ont participé en moyenne une quarantaine de Départements. Ils se sont de plus appuyés sur une enquête sur les investissements des Départements dans le numérique éducatif reposant sur un panel représentatif de 45 Départements et sur les relations tissées avec les autres associations d'élus territoriaux dans le cadre de la création du Comité des Partenaires pour le Numérique Educatif qui a organisé sa deuxième journée de rencontres nationale le 1^{er} octobre 2015.

L'autre grand domaine d'action ayant donné lieu à une coopération inter-associative, à des réunions (en juillet 2015 et mars 2016) avec les experts départementaux et à une concertation avec les services de l'Etat, a été l'administration numérique. Une douzaine de réunions de travail se sont tenues sous l'égide du Secrétariat général pour la Modernisation de l'Action Publique dans le cadre du lancement du Programme de Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale. Ces dernières sont venues en complément des 3 réunions annuelles de la Structure Nationale Partenariale pour la dématérialisation des flux financiers et comptables animées par la Direction Générale des Finances Publiques et par la Direction Générale des Collectivités Locales. Parallèlement, a été conduite l'enquête annuelle 2015 sur les investissements informatiques des Départements auprès d'un panel de 37 Départements.

Réunie le 29 septembre 2015 (18 Départements) puis le 26 janvier 2016 (13 Départements), la commission Innovation se réunira une troisième fois en juin 2016 sur la problématique des nouvelles politiques sociales et du numérique. Elle a aussi permis en 2015-2016 de suivre les travaux sur la loi République numérique pour laquelle 17 amendements ont été proposés aux parlementaires par l'ADF et qui a fait l'objet d'une audition du Président de l'ADF par la Secrétaire d'Etat pour le Numérique. Enfin la commission Innovation a initié avec les Départements une réflexion sur l'usage des réseaux sociaux professionnels et de la vidéo-conférence pour fluidifier et renforcer les échanges d'analyses et de bonnes pratiques entre les Départements ainsi que les relations entre ceux-ci et l'ADF.

Programme opérationnel national du Fonds social Européen (PON FSE 2014-2020)

La mission d'accompagnement d'assistance technique de l'ADF aux Départements s'est poursuivie en 2015-2016, désormais pleinement dans le cadre du programme du FSE 2014-2020. En ce début de programmation, et compte tenu de l'engagement collectif accru des Départements (qui sont désormais 78 organismes intermédiaires et donc à ce titre en gestion directe des crédits du programme), un accent particulièrement fort a été mis dans le champ de la formation des agents départementaux, que ce soit



en matière d'initiation pour les nouveaux entrants, l'instruction et le Contrôle de Service Fait (CSF), mais aussi dans la question épineuse des aides d'Etat.

Ainsi 8 séances de formation ont été organisées à l'ADF sur ces thèmes. Elles ont accueilli au total 180 agents départementaux, représentant 66 Départements sur la période.

L'activité de l'ADF s'est poursuivie et se poursuivra dans les mois qui viennent par une communication permanente auprès du réseau de nos 500 correspondants en Département. L'ADF a également porté la voix des Départements, que ce soit lors du Comité national de suivi du PON FSE du 28 janvier 2015 ou lors de rencontres bilatérales avec l'Etat. Notre Assemblée a également été amenée à se prononcer, au nom de l'ensemble des Départements, sur des missions d'inspection portant sur la simplification et la sécurisation juridique de ce dispositif.

Mobilité : une activité intense

La commission Mobilité, en tant qu'instance de réflexion et de propositions des élus départementaux sur les politiques de déplacements et de transports, mais également du logement, de la ville et des infrastructures, a connu une activité intense durant cette période. Elle s'est réunie à trois reprises, à un rythme trimestriel (septembre et décembre 2015, mars 2016). Les temps forts de ses travaux ont été marqués par les auditions et réalisations suivantes :

- Adhésion de l'ADF à l'Observatoire de la route avec l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM),
- Audition de l'Union sociale pour l'Habitat sur la spécificité des Territoires peu denses, des territoires en mutation économique et problématiques de logement,
- Intervention auprès de la Direction affaires juridiques de SNCF Réseau sur la question des ouvrages de rétablissement.

Véritable instance d'interpellation et de réflexion partenariale, la commission a décidé, lors de son installation, la mise en place d'un Groupe de travail technique des Départements sur l'« *Incidence de la loi NOTRe sur la compétence Transports* ».

C'est dans ce cadre que l'ADF, associée à l'Association des Directeurs des Services techniques départementaux (ADSTD), a réalisé une enquête nationale sur la responsabilité des Départements en matière de transports (64 Départements y ont répondu). Le 10 décembre dernier, une séance plénière de restitution, réunissant 70 Départements, a décidé la mise en place de deux « ateliers » : le premier missionné pour établir un diagnostic sur les avantages/inconvénients d'une prise de délégation de la compétence transports auprès des Régions, selon les termes de la loi NOTRe, et le second, chargé de rédiger un modèle de convention pour les Départements, en fonction des contextes locaux.

Ses travaux se poursuivent actuellement, mais ces avancées nous ont d'ores et déjà permis de constituer un fonds documentaire sur ces sujets. Il est consultable sur le site de l'ADF.



Logement : l'état des lieux

En matière des politiques départementales du logement, l'année a été marquée par la conclusion de l'Etude nationale que l'ADF avait engagée, depuis deux ans et en partenariat avec la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement).

Objectif : dresser un état des lieux sur les FSL (Fonds de solidarité logement), dix ans après leur décentralisation auprès des Départements. Forte de 52 questionnaires exhaustifs exploités et de 19 monographies qualitatives réalisées, l'étude permet de souligner l'inscription durable dans le paysage institutionnel depuis la prise en charge par les Départements d'un dispositif « victime de son succès ». Montrant que les Fonds sont tiraillés par des sollicitations toujours croissantes, ce travail, disponible lui aussi sur le site de l'ADF, laisse entrevoir quelques pistes de réflexion ou de nouveaux champs à investir : la conditionnalité des aides à la performance énergétique, la question des copropriétés, la recherche de partenariats renouvelés pour faire face à l'augmentation des impayés d'énergie.

Aménagement et développement des territoires : les conséquences de la loi NOTRe

L'année 2015 a essentiellement été consacrée à l'analyse du projet de loi NOTRe et à l'élaboration d'amendements, puis à l'analyse de ses conséquences une fois le texte adopté. Ainsi, parmi de nombreux autres, les points suivants ont été particulièrement traités :

- L'élaboration, par les Conseils départementaux et l'Etat, des schémas d'accessibilité des services au public : un groupe de travail technique a été constitué avec les Départements les plus avancés et le Commissariat général à l'Egalité des Territoires (CGET). Ce thème a été mis à l'ordre du jour de la commission Aménagement du Territoire et a fait l'objet d'une réunion technique avec tous les Départements intéressés pour favoriser l'échange d'expériences,
- L'élargissement des missions d'ingénierie au profit des petites communes et intercommunalités incluant désormais l'aménagement, la voirie et l'habitat (L 3232-1). Ainsi, l'ingénierie technique départementale a fait l'objet d'un travail d'étude spécifique concernant le positionnement des agences techniques face au droit de la concurrence et à la fiscalisation,
- L'action économique en faveur de l'agriculture et des territoires a été traitée dans les commissions Économie et Nouvelle ruralité. Elle a également impliqué un travail avec de nombreux partenaires de l'ADF, notamment le Réseau National des destinations touristiques (signature d'une convention), les chambres consulaires, la fédération des Groupements de Défense Sanitaire, le réseau des collectivités territoriales pour l'économie sociale et solidaire, la fédération des agences de développement économique,
- La compétence transport : un travail technique concernant les modalités de ce transfert et d'une éventuelle délégation a été initié avec les directeurs de transports des Départements et les principaux partenaires du secteur notamment le Groupement des Autorités Organisatrices de Transport et AGIR-transport.

L'ADF s'est également investie dans le domaine des infrastructures routières. Elle a ainsi signé en janvier 2016 une charte en faveur de la création d'un observatoire national de la route mis en œuvre par l'Institut des Routes, des Rues et de la Mobilité, qui permettra d'évaluer l'état global des réseaux routiers français et son évolution en lien avec les politiques d'investissement. Cet observatoire permettra également de recenser les bonnes pratiques en matière d'investissement et d'entretien.



Par ailleurs, l'ADF s'est particulièrement opposée au projet de décret sur les ouvrages d'art de rétablissement qui implique la prise en charge, par les Départements, de très nombreux ouvrages d'art franchissant des voies ferrées ou des canaux par exemple et induisant des dépenses d'investissement considérables, alors que les Départements connaissent une crise aigüe de leurs finances. Ce texte n'a donc pour le moment pas été finalisé par le ministère concerné.

FOCUS

Les schémas d'accessibilité des services au public

Les schémas d'accessibilité des services au public ont été créés par la loi NOTRe. Ce document est élaboré conjointement par l'Etat et les Départements en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le schéma définit pour six ans un programme d'actions pour renforcer l'offre de services dans les zones les moins dotées et pour rechercher une mutualisation des services qui peuvent être publics ou privés. L'accessibilité est une notion large, qui prend en compte les temps et la facilité d'accès, la disponibilité du service, son coût, son niveau, la possibilité d'un accès à distance, etc. Pour l'élaboration du schéma, chaque Département peut bénéficier du soutien de l'Etat dès la phase de diagnostic grâce à la mobilisation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Le schéma est soumis pour avis aux EPCI puis au Conseil régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Il est ensuite approuvé par le Département et arrêté par le représentant de l'Etat.

Sans être prescriptif, le schéma constitue un cadre stratégique permettant d'orienter l'action des pouvoirs publics et c'est un outil au service de la vocation de solidarité territoriale attribuée aux Départements.

Culture, sport, éducation : les politiques territoriales au service de la proximité et de l'humain

Le sport, tout comme l'accès à la culture par l'école, participe à l'épanouissement des collégiens. Les Départements sont les bâtisseurs de la réussite en accompagnant les projets pédagogiques et en offrant aux collégiens toutes les conditions pour leur épanouissement. Ils représentent ainsi l'échelon le plus pertinent pour susciter des innovations sociales et pour tisser des réseaux d'acteurs multiples qui utilisent le sport au plus près des publics.

C'est pourquoi l'ADF s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS). Ainsi, elles unissent leurs forces en repérant et en accompagnant les talents sur le champ de la réussite éducative et de l'insertion des jeunes : tel que le concours « Défi Fais-nous rêver Collégiens », qui est une opération visant à mettre en lumière des projets sportifs éducatifs et/ou solidaires, porté au sein des collèges par les collégiens eux-mêmes, mettant ainsi en avant leur engagement et le lien entre sport et réussite éducative. Un prix spécial ADF a d'ailleurs été créé pour la phase nationale de ce concours.



La compétence Culture, renforcée par la loi NOTRe, assurée en exercice conjoint par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect de la diversité des expressions culturelles, fait des Départements les acteurs culturels pivots dans l'aménagement et l'accompagnement des territoires et de ses habitants. L'ADF aura été dans un dialogue constant avec le Ministère de la Culture et de la Communication au sein de l'instance du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel (CCTDC) notamment dans le cadre du groupe de travail *ad hoc* sur les Conservatoires.

La stratégie de marketing territorial des Départements

Avec la réforme territoriale, les Départements doivent plus que jamais mettre en valeur leur territoire et répondre aux besoins de proximité des habitants. Le marketing territorial, en intégrant les outils numériques, constitue ainsi un levier efficace pour répondre à ces deux défis. C'est pourquoi l'ADF a souhaité, à travers la commission Politiques territoriales, inscrire la communication et le marketing territorial au titre des ambitions portées et partagées par nos Départements. En partenariat avec le groupe Solocal, l'ADF a réalisé un guide du marketing territorial illustrant toute la capacité d'innovation et la force de proposition des Départements pour offrir une qualité de vie et des services publics de qualité.

Garants des solidarités territoriales, les Départements s'appuient également sur le marketing territorial pour renforcer l'attractivité touristique de leurs destinations. Aussi dans un environnement très concurrentiel, l'action départementale reste un appui indispensable de valorisation des territoires. L'investissement, la qualité, la visibilité et l'innovation sont les leviers clés essentiels pour accélérer les performances du tourisme dans les Départements. L'ADF a donc renouvelé son partenariat avec le Réseau national des Destinations départementales (Rn2D) afin de mener entre autres des réflexions sur les impacts de la loi NOTRe quant aux moyens mis en œuvre par les Départements pour développer l'attractivité touristique de leur territoire et soutenir les acteurs de ce secteur.

L'ouverture internationale des Départements : un outil au service de nos territoires

Si la loi NOTRe a profondément modifié les compétences des Départements, elle n'a pas remis en cause leur capacité à agir à l'international. L'action extérieure des Départements n'est pas conditionnée par l'existence de compétences d'attribution dont la coopération décentralisée serait le prolongement à l'international. Les Départements peuvent donc mener tout type d'action à l'international, y compris dans des domaines de compétences qui ne sont plus les leurs sur leur territoire.

C'est dans ce contexte de réaffirmation de la capacité des Départements à agir à l'international que l'ADF a signé, ces derniers mois, deux conventions de partenariat : la première avec l'Association des Départements du Sénégal nouvellement créée, dans l'objectif de développer les relations de coopération entre les Départements français et leurs homologues sénégalais. La deuxième a été signée avec le Forum Francophone des Affaires, opérateur économique de l'Organisation Internationale de la Francophonie. A travers ce partenariat, les Départements pourront concrétiser les opportunités d'investissement international et les initiatives à l'exportation d'entreprises attachées à leur identité départementale.

Enfin, l'ADF a poursuivi le projet TERRINCLUS, démarche de recherche-action sur la coopération internationale entre territoires dans le domaine de l'inclusion économique et sociale. Mené en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, TERRINCLUS est un dispositif d'échange et de capitalisation de projets de coopération entrepris par les Départements et leurs partenaires dans les domaines de l'action sociale et de la lutte contre les exclusions.



Cette démarche a un objectif principal : améliorer la qualité et l'impact des projets, sur le territoire partenaire, mais aussi en France.

Problématiques départementales particulières : les Départements unis

L'ADF réunit en son sein une multiplicité de Départements aux caractéristiques très variées. Sa force est de garantir l'intérêt commun tout en tenant compte des spécificités territoriales. De ce constat est née la commission Problématiques départementales particulières, qui regroupe des territoires aux besoins singuliers. Littoraux, montagnards, franciliens, à métropole, ou ultramarins, ces Départements portent en eux tant de spécificités qu'ils en deviennent des territoires d'expérimentation et de mise en œuvre de nouvelles réponses aux défis du développement local.

La commission et ses groupes de travail spécifiques ont débuté leurs travaux dans l'objectif d'identifier des pistes de travail, de créer des échanges et de relayer les positions de ces Départements sur des thématiques très diverses, bien souvent en lien avec la mise en œuvre de la loi NOTRe : possible transfert de la compétence départementale portuaire pour les Départements littoraux, transfert de la compétence transport et ses conséquences économiques pour les Départements franciliens, ou encore dispositif d'appel à compétences et mécanismes de transferts de charges pour les Départements à métropole. Les Départements de montagne, quant à eux, ont retenu de suivre de près la feuille de route du Gouvernement pour la montagne, qui débouchera prochainement sur un projet de loi pour un acte II de la loi Montagne.

Les Départements d'Outre-Mer unis pour porter leur voix au sein de l'ADF

Les Départements de la Guadeloupe, de la Réunion, de Mayotte et les Collectivités territoriales de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon, tous membres de l'ADF, participent à la commission Problématiques départementales particulières au titre du groupe de travail des Départements ultramarins. Ils ont la particularité de réunir plusieurs des thématiques propres à cette commission : tous littoraux, montagnards pour une partie, ils sont également confrontés aux enjeux des territoires urbains.

Les Départements d'Outre-Mer se sont réunis lors du 85^e Congrès des Départements, à Troyes ; l'occasion de voter à l'unanimité une résolution visant à abroger le régime obsolète des biens dits « départemento-domaniaux », hérité de la période coloniale, et curieusement toujours en vigueur à la Réunion, en Guadeloupe et en Martinique. Cette résolution prend également part à la demande de la Guyane que le Département redevienne propriétaire de son territoire : aujourd'hui 98 % du territoire de la Guyane appartient à l'Etat français.

S'il est un autre sujet commun à tous les Départements mais qui touche fortement les Départements d'Outre-Mer, c'est bien celui du financement du RSA. A titre d'exemple, le versement de cette allocation par le Département de la Réunion représente 40 % du budget de la collectivité. Eu égard aux situations particulières de ces territoires, le Département de la Réunion, en charge de la présidence du groupe de travail des Départements ultramarins, a demandé que soit envisagée une clause particulière les concernant dans le cadre d'un accord entre l'ADF et le Gouvernement.



FOCUS

La délégation des Départements au Comité des Régions renouvelée

Le Comité des Régions (CdR), assemblée des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne, porte la voix des collectivités locales auprès des institutions européennes. Le CdR permet aux autorités locales d'exprimer leur avis sur l'ensemble des législations européennes les impactant directement.

La délégation des Départements au CdR, composée de six membres titulaires et autant de suppléants, a été renouvelée suite aux élections départementales de mars 2015. Les nouveaux membres, nommés jusqu'en 2020, travailleront dans l'objectif d'affirmer la pertinence de l'échelon départemental sur la scène européenne.

Un programme parlementaire chargé

Baisse des dotations de l'Etat, protection de l'enfance, biodiversité, de larges débats se sont engagés sur la décentralisation et les missions exercées par les Conseils départementaux. Des débats dont l'ADF a été partie prenante, comme elle l'est pour tous les chantiers législatifs qui concernent et impactent les Départements.

37 auditions parlementaires

L'avis de l'ADF a été fréquemment sollicité au Sénat comme à l'Assemblée nationale sur de nombreux projets de loi. A l'automne dernier, plusieurs rendez-vous ont été organisés avec l'ensemble des rapporteurs du projet de loi de Finances pour 2016 afin d'analyser l'impact de la baisse des dotations budgétaires et des crédits inscrits permettant aux Collectivités territoriales de mener à bien leurs missions. Afin de soutenir les budgets départementaux, l'ADF a obtenu, via le FCTVA, le remboursement de la TVA sur leurs dépenses d'investissements consacrés aux travaux de montée en débit réalisés dans le cadre de l'aménagement numérique de leur territoire. Dans le secteur social et médico-social, l'intensité du travail législatif s'est portée sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Des avancées ont été obtenues pour doter la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) d'un troisième Vice-président issu du collège des élus départementaux et pour consacrer la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) aux dépenses de l'APA, même si le reste à charge demeure élevé pour les Départements. L'ADF a également présenté ses constats et propositions sur de nombreux dossiers : les liens indissociables entre les Départements et les chambres consulaires, les politiques des Départements dans la lutte contre le réchauffement climatique. Lors du contrôle d'application des lois mené par le Parlement, l'ADF a présenté un bilan sur les maisons d'assistants maternels, le fonctionnement et le coût du programme ANTARES (sapeurs-pompier), la contribution des Départements à la COP21.

175 amendements déposés

Ces rencontres parlementaires ont été complétées par le dépôt de 175 amendements présentés à l'occasion des projets ou propositions de loi intéressant directement les politiques des Conseils départementaux. Ces amendements ont eu pour objectif de consolider les politiques des Départements, au lendemain de la réforme territoriale. Sur le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires, les amendements de l'ADF ont permis de conforter la liberté et le pouvoir des élus dans leur rôle d'employeur. S'agissant des débats sur la biodiversité, l'ADF a défendu les politiques départementales en faveur de la préservation des espaces naturels sensibles. A l'occasion du projet de loi Culture et



Patrimoine, le chapitre relatif à l'archéologie préventive a donné lieu à plusieurs amendements afin de ne pas entraver les capacités d'intervention des Conseils départementaux investis dans les procédures de fouilles. Dans l'objectif de préserver la vitalité économique des territoires, l'ADF a demandé que les schémas directeurs liés à l'implantation des chambres de commerce et d'industrie prennent en compte les Départements ruraux afin qu'ils ne soient pas privés de la présence d'une CCI. Enfin, à l'occasion des prochains textes budgétaires, l'ADF poursuivra ses travaux sur la baisse du produit de la CVAE pour les Départements et la construction d'une nouvelle fiscalité en leur faveur.

Communication : une année de refonte complète de la stratégie, des outils et des services

Au cours de l'année passée, la Direction de la Communication a refondu totalement les outils et services à destination des publics cibles avec l'objectif d'être un centre de ressources et d'échanges.

Presse : Rigueur et réactivité

La Direction de la Communication a créé 3 répertoires presse : presse cœur de cible, presse politique et presse quotidienne régionale. 50 communiqués ont été envoyés dans la période considérée.

Depuis le 85^e Congrès de l'ADF, l'année a été marquée par le très fort retentissement médiatique du sujet RSA avec des centaines d'articles et reportages, des unes de quotidiens nationaux (Le Parisien, Le Figaro, Libération) et des sujets aux 20h de TF1 et France 2. Le dossier était également développé dans la presse régionale.

La presse spécialisée est toujours particulièrement demandeuse d'informations et d'interviews sur tous les grands sujets départementaux, en particulier dans le domaine du social, sur les conséquences de la réforme territoriale ou encore sur les compétences des Départements. Les conseillers de l'ADF sont très réactifs sur ces demandes souvent techniquement pointues.

Nouvelle identité visuelle de l'ADF et création de la marque « Départements de France »

Moderniser, dynamiser et rendre plus lisibles les actions de l'ADF ont conduit l'association à refondre son identité visuelle avec la création de nouveaux logos, l'ancien datant de 1999.

Si « Assemblée des Départements de France », reste la signature institutionnelle de l'organisation, l'ADF a voulu créer la marque « Départements de France », plus lisible et plus signifiante dans le cadre d'événements sportifs ou culturels (Tour de France, Festival de musique de la Chaise-Dieu, Festival du film francophone d'Angoulême).

Une troisième déclinaison de la base graphique, « ADF partenaire », a également été créée pour permettre à chaque partenaire qui le souhaite de faire valoir la conduite d'actions en rapport avec l'ADF.

L'agence retenue pour cette mission, pour la modernité de ses propositions et son offre tarifaire plus compétitive, a travaillé sur ces trois axes afin de concevoir une identité visuelle en capacité d'exprimer le rôle de l'ADF. Il s'agissait de traduire graphiquement la vocation de « Maison des Départements » au sens de FÉDÉRER, mais aussi de mettre en avant les Départements pour les VALORISER et enfin, permettre aux partenaires de promouvoir leur coopération avec l'ADF pour se DÉVELOPPER.



L'aboutissement de cette réflexion est un logotype organisé autour d'une lettre D stylisée. Le D majuscule représente non seulement les Départements, mais aussi les valeurs d'engagement d'une structure active : D comme Défi, Départ, Développer. Les mouvements imbriqués des lettres viennent symboliser le côté rassembleur, à l'image de l'ADF au service de ses 103 adhérents. Les lettres qui s'entremêlent sont également évocatrices de la proximité. Enfin, le bleu blanc rouge rappelle la vocation de service public de notre organisation.



Le déploiement de ces logos, avec la charte graphique associée, a débuté en avril 2016.

Les nouveaux outils et services proposés par la Direction de la Communication

Une plaquette institutionnelle sur le fonctionnement de l'ADF et des Départements a été conçue et diffusée lors du Congrès.

Lancée en juillet 2001, la lettre trimestrielle des Départements « En direct » reprend l'actualité institutionnelle ainsi que les principaux dossiers.

Les « Fiches infos » sont des argumentaires simples et illustrés destinés à partager des informations homogènes sur les grands sujets transversaux ou sur des éléments d'actualité. Leur objectif est de rendre accessible au grand public un sujet complexe dans des messages simples. Elles permettent de s'exprimer en partant des mêmes bases afin d'assurer la cohérence des discours. Les messages clés permettent de donner la position de l'ADF et d'illustrer le sujet de manière percutante. Elles sont destinées aux élus et une version presse est diffusée en fonction des besoins des journalistes.

La nouvelle formule de l'hebdomadaire « Flash Hebdo » contient des informations qui ont rythmé la semaine écoulée à l'ADF et dans l'actualité parlementaire. Elle inclut également un « Focus » sur une thématique d'actualité ainsi que des rubriques pratiques comme « l'Agenda » ou « A la Une ». Il est diffusé à 3 000 abonnés départementaux et aux Directions de la Communication des Départements.

Le Compte twitter @AdepartementsF compte près de 3 800 abonnés et a progressé de 180 % sur la dernière année. Ce compte privilégie l'information, la remontée d'initiatives et la réactivité.

Avec 1 574 abonnés, le compte Facebook de l'ADF marque une évolution plus progressive, soit environ 200 abonnés supplémentaires en moins d'un an.

Le site internet et extranet de l'ADF est en cours de refonte pour un lancement à l'automne 2016.

Autres actions

Dans le droit fil des « Fiches infos » destinées aux élus sur des sujets sensibles ou d'actualité, l'ADF propose, aux Présidents de Départements et aux élus, des séances de media training organisées dans ses locaux et animées par un journaliste reconnu.



Ces formations de 3 heures, inscrites au catalogue de l'IFET, sont proposées en face à face dans des conditions d'enregistrement. Trois modules sont ainsi proposés :

- réussir vos interviews dans les médias,
- maîtriser vos interviews sur des sujets sensibles ou d'actualité,
- SOS media training.

Ce troisième module vise à conseiller à distance un Président, un élu, dans le cadre d'une prise de parole médiatique d'urgence.

Une photothèque avec des visuels des Départements a été mise en place. Elle contient les photos des Présidents ainsi que des vues du patrimoine culturel et architectural.

L'ADF réunit les Directions de la Communication des Départements chaque trimestre, le temps d'une journée, sur le principe d'une plénière le matin et d'un atelier thématique l'après-midi. Plus de 30 Départements ont participé à ces rendez-vous qui laissent place aux partages d'initiatives et aux présentations d'actions menées dans les territoires.

Depuis 2006, l'ADF est engagée dans un partenariat technique et institutionnel avec Amaury Sport Organisation (A.S.O.), société organisatrice du Tour de France, pour assurer la préparation, la sécurisation et la propreté de la route du Tour. A l'occasion du renouvellement du partenariat entre l'ADF et A.S.O. pour les 3 prochaines années, la Direction de la Communication a présenté lors d'une conférence de presse le 17 février dernier à l'Hôtel de Sully, siège du Centre des monuments nationaux, la nouvelle campagne de communication de l'ADF sur le Tour de France.

Ce partenariat se décline en 2 volets :

- La coordination de l'action technique de 11 agents départementaux sur le parcours,
- La communication à destination du grand public sur les actions de l'ADF et celles des Départements.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle campagne de communication a été lancée, appuyée sur la nouvelle marque « Départements de France ». L'accent a été mis sur le rôle clé des Départements sur la Grande Boucle, tout en jouant sur le côté festif du Tour. Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France, a souhaité ainsi amplifier la contribution de l'ADF dans l'organisation du Tour : *« La Grande Boucle et les Départements, c'est une histoire qui s'écrit naturellement. C'est tant l'exploit sportif que la diffusion d'images valorisant nos Départements qui font la renommée de l'épreuve dans le monde entier ».*

C'est dans cet esprit qu'une accroche simple, évidente et populaire s'est imposée :

« Avec les Départements, ça roule »



Secrétariat général : pour une saine gestion dégageant les moyens de nos ambitions

L'organisation, les fonctions support et la logistique interne de l'association reposent sur un Secrétariat général, en charge des domaines :

- Financier,
- Ressources humaines,
- Juridique associatif,
- Animation interne et coordination évènementielle,
- Secrétariat,
- Moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces fonctions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétariat général a la responsabilité des partenariats institutionnels ou financiers avec les secteurs public ou associatif et le secteur économique. Il assure la mise en relation des partenaires et des conseillers thématiques sur les domaines définis contractuellement, veille à la mise en œuvre des obligations contractuelles et à la reconduction annuelle des partenariats.

Le Secrétariat général est composé de 11 personnes réparties entre des fonctions expertes (juridique, coordination/animation, comptabilité et ressources humaines) et des fonctions organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

Finance, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une personne qui reçoit le soutien externe d'un cabinet d'expertise. Ils assurent le suivi mensuel des opérations et l'arrêté comptable annuel des états financiers. Sur la base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent : plus de 2 000 factures fournisseurs ; les appels à cotisation, la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès de ses 103 adhérents mais également d'une vingtaine de partenaires financiers ; la gestion administrative et l'accompagnement social de 34 salariés permanents, et de stagiaires en cours d'études supérieures en formation.

Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

L'exercice 2015 et les premiers mois de 2016 ont vu une forte régression des dossiers juridiques en instance, se traduisant par une diminution financière de près de 25 % des provisions comptables constituées à ce titre, amplifiant la baisse de 15 % déjà constatée sur l'exercice précédent.

Animation interne et coordination évènementielle

La coordination des projets communs à plusieurs Directions, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement à la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au Secrétariat général.



Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands événements annuels de notre association que sont : le Congrès des Départements et l'opération Tour de France, occasions uniques de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux :

- A l'occasion du 85^e Congrès annuel de l'ADF, tenu à Troyes dans l'Aube en octobre 2015, et en relation étroite avec le Département d'accueil, la Conseillère animation-coordination a veillé au suivi budgétaire, à l'organisation opérationnelle, et aux échanges avec les prestataires et les partenaires,
- L'ADF, par une convention triennale renouvelée en 2016 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales composant l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique de onze agents en détachement intervient sur chacune des étapes pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par la présence de deux salariés de l'ADF assurant la communication et la valorisation des territoires traversés.

Assistance et secrétariat

Quatre assistantes, chacune en appui de conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des douze commissions permanentes de l'Assemblée des Départements de France. Elles remplissent l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat des Conseillers thématiques. Elles se trouvent également en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent annuellement la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil à l'occasion de plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations recevant des participants extérieurs.

Avec l'appui de prestataires spécialisés, le rôle d'intermédiation informatique (35 postes internes) et réseaux (intranet, internet, plateformes collaboratives) occupe une place essentielle dans le développement et la diffusion de l'activité de l'association.

Partenariats institutionnels et financiers

Cette dernière année a vu, par la volonté de la Présidence et de la Direction générale, un développement marqué des partenariats avec le secteur économique par le renforcement des prestations proposées dans le cadre des conventions signées : élargissement du travail collaboratif avec les Conseillers thématiques, tribunes d'information en commission et en réunions des Directeurs départementaux, création d'un label "ADF partenaire" et ouverture d'une rubrique du même nom dans le « Flash Hebdo ».

Cette clarté dans les engagements réciproques partenaires s'est traduite par la signature de nouvelles conventions avec des acteurs de premier plan de l'économie française (Colas, Dentsu Aegis, EDF, Engie, ERDF, Manpower, Numericable-SFR) portant de dix à dix-sept le nombre de partenaires majeurs de l'Assemblée des Départements de France. Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique rempli par ces partenariats, cette politique vise également à apporter des moyens financiers supplémentaires à l'association au regard de la contribution demandée aux Départements.

Ce renforcement des partenariats financiers a été accompagné par la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels : Agence pour l'Éducation par le Sport, Forum Francophone des Affaires.

En 2016, notre association s'est également investie dans le secteur culturel en parrainant le Festival de Musique de la Chaise-Dieu et le Festival du Film Francophone d'Angoulême.

Cette politique se trouvera confortée par la signature de nouveaux partenariats dont la conclusion se poursuivra dans l'avenir.





PORTAIL DES DÉPARTEMENTS
departements.fr

SITE DE L'ADF
departements.fr/adf

LE RESEAU DES DÉPARTEMENTS
departements-en-reseaux.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20 – Fax. 01 45 49 60 21



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE